Trente-quatrième Année. — N° 365 UN NUMERO : 15 CENTIMES. MARDI 31 DÉCEMBRE 1889

JOURNAL DE ROUBAIX

PRIX DE L'ABONNEMENT : Roubaix-Tourcoing, Trois mois, **13 fr. 50.** — Six mois, **26 fr.** — Un an **50** francs. — Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, **15** francs. — Les Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX : A ROUBAIX, RUE NEUVE, 17. — A TOURCOING, RUE DES POUTRAINS, 42
Directeur : ALFRED REBOUX
AGENCE SPÉCIALE A PARIS, Rue Notre-Dame-des-Victoires,

ABONNEMENTS ET ANNONCES : Rue Neuve, 17, à Roubaix. — A Lille, rue du Curé-Saint Etienne, 9 *bis*. — A Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28, — à Bruxelles, à l'*Office de Publicité*.

ROUBAIX, LE 30 DECEMBRE 1889

LA QUESTION SCOLAIRE
EN HOLLANDE

Depuis plus de trente ans, entre les deux partis qui divisent la Hollande, les lois scolaires sont un objet de perpétuelle contestation. Les libéraux ont été toujours partisans de l'école publique, laïque et soutenue par l'Etat. C'est la loi faite par les libéraux il y a longtemps. Les conservateurs et les catholiques n'ont cessé de s'élever contre ce régime, et, usant de la liberté qui leur est acquise, ils ont ouvert des écoles confessionnelles, qui se sont bientôt multipliées, qui ont été les rivales heureuses des écoles officielles.

La lutte ne laissait pas d'être laborieuse, lorsqu'il y a dix ans, un ministère libéral ajoutait encore aux difficultés de l'enseignement libre en faisant voter une loi qui assurait un subside de l'Etat pour l'entretien des écoles publiques. Dès lors, la concurrence devenait sinon impossible, du moins singulièrement difficile, d'autant plus que la loi nouvelle imposait à toutes les écoles, indistinctement, d'assez fortes dépenses pour l'amélioration intérieure du régime scolaire.

Les écoles confessionnelles n'en sont pas mortes ; mais elles ont eu plus de peine à vivre. Elles ne sont soutenues que par les sacrifices pécuniaires de leurs partisans, et il y a eu un fort mouvement d'opinion contre la partialité déployée par l'Etat. Les conservateurs et les catholiques ont protesté plus que jamais contre l'injustice d'une loi qui, en leur laissant la charge de leurs écoles, les obligeait à payer par l'impôt des écoles dont ils ne voulaient pas se servir.

C'est dans ces conditions que le ministère conservateur de M. de Mackay, arrivant au pouvoir l'an dernier, a trouvé la question. Il a voulu en finir, comme on en finit toujours avec ces interminables querelles, par une transaction. Il n'a pas tardé à proposer une révision de la loi scolaire qui, en diminuant les frais de l'enseignement, accordait aux écoles confessionnelles, comme aux autres, une part dans les rétributions de l'Etat.

Le ministère avait la majorité dans la seconde Chambre des Etats généraux, il était sûr d'obtenir le vote de sa loi ; mais ici est survenu un incident caractéristique qui révèle le mouvement des opinions.

Une partie des libéraux, 17, n'ont point hésité à voter la loi ; ils se sont prêtés à une transaction pour dégager le terrain parlementaire d'une vieille difficulté et pouvoir aborder, dans de meilleures conditions, les questions militaires, financières, qui ont aujourd'hui une certaine importance en Hollande. Les 17, il faut le dire, ont fait un peu scandale dans le parti ; on les a accusés d'abdiquer devant les cléricaux, de déserter les traditions libérales.

Les adversaires de toute concession comptaient au moins que la loi irait échouer à la première Chambre où les libéraux ont encore une assez forte majorité. Pas du tout; là aussi l'esprit de conciliation l'a emporté et la loi a été adoptée; là aussi bon nombre de libéraux n'ont pas voulu prendre la responsabilité d'un rejet, qui pouvait avoir pour conséquence soit un changement de ministère, soit une dissolution des Chambres.

Les catholiques hollandais ont donc remporté un triomphe signalé dans cette question si grave de l'enseignement public.

L'ÉPIDÉMIE DU JOUR

Si nous ne sommes pas débarrassés de l'épidémie régnante, ce n'est pas faute d'indications et de commentaires par voie de presse venant s'ajouter aux consultations particulières.

Dengue ou *influenza*, la maladie fait des progrès et ne laisse pas que d'attrister cette fin d'année.

La science ne nous parait pas encore en avoir bien exactement précisé la nature et l'origine ou du moins les opinions sont contradictoires.

L'épidémie nous vient-elle de la Sibérie ou de la Chine? Est-ce une modification des affections habituellement engendrées par l'hiver, sous l'influence des énormes déplacements de populations qui ont eu lieu cette année?

L'invasion de Paris, transformé en un immense caravansérail, par les représentants de toutes les races du monde entier pendant l'Exposition, n'est-elle pour rien dans l'apparition de cette épidémie bizarre, et ces campements de Chinois, d'Annamites, de Cingalais, de Sénégalais, de Javanais, etc., etc., cette affluence de tous les types connus de l'anthropologie a-t-elle été sans danger pour la santé publique ?

Nous laissons aux hommes de science le soin de dégager de cette responsabilité l'Exposition, et nous nous bornons à noter au passage les inductions qui se recommandent par la singularité.

C'est ainsi qu'un sieur Cormier voit dans la *dengue* ou *influenza*, comme on voudra, une conséquence directe de l'excitation d'esprit amenée par le boulangisme !

Un autre, non moins inventif, viendra sans doute nous expliquer quelque épidémie future par le triomphe continu de la secte jacobine.

Il manquait à nos physiologistes modernes d'établir ce lien entre la santé publique et la politique.

Si cette thèse vient à se généraliser, et si l'opinion fait la maladie, les médecins prescriront à leurs clients, comme traitement, de changer de journaux, et la presse fera concurrence à la pharmacie, qui aura fait d'assez belles affaires cette année pour se consoler de ce partage.

Tentative d'empoisonnement sur le Tsar

Paris, 29 décembre. — L'*Echo de Paris* donne, sous toutes réserves, la très grave information suivante :

« Le tsar serait de nouveau très sérieusement indisposé ; son état inspirerait même de grandes inquiétudes ; on dit dans l'entourage impérial que c'est une rechute d'*influenza*, mais le bruit court que le tsar serait empoisonné et l'on n'accuse pas du crime, cette fois, les nihilistes.»

La *Lanterne* confirme cette nouvelle :

« Atteint de l'influenza, le tsar a été très vite guéri, mais, 5 ou six jours après, il se trouva mal tout à coup après dîner; pendant quelques minutes même on eut des craintes sérieuses.

» Une consultation des principaux médecins de la Cour fut décidée ; deux d'entre eux ne dissimulèrent point qu'une tentative d'empoisonnement n'était pas étrangère à cette maladie inopinée; mais, sur l'ordre formel du tsar, un bulletin fut rédigé disant que l'empereur souffre d'une reprise de l'influenza.

» Une enquête minutieuse a été faite dans le plus grand secret à la cour impériale, tous les plats auxquels le malade a touché ont été remis à des experts chimistes; les cuisiniers et les domestiques sont l'objet d'interrogatoires incessants et d'une surveillance sévère.

» Dans le public, comme toujours, on accuse les nihilistes, mais un nouveau bruit a pris naissance qui tend à s'accréditer. Qui gagnerait le plus, dit-on, à la mort du tzar ? Quels sont les gens les plus intéressés à un changement de monarchie en Russie? Ce sont les Allemands et les Allemands des provinces baltiques.»

Le *Temps* a reçu la dépêche suivante :

« Saint-Pétersbourg, 29 décembre. — Le tsar est de nouveau indisposé. On a fait courir à ce sujet les bruits les plus absurdes; on a même parlé d'empoisonnement. La vérité est que le tsar a été très affecté à la suite de la panique qui s'est produite au palais de Gatchina, lorsque l'éclairage électrique s'éteignit subitement dans les salons mêmes où se trouvaient le tsar, l'impératrice et toute leur famille. »

LA MORT
DE L'IMPEPATRICE DU BRESIL

Nous avons publié une dépêche d'Oporto annonçant que l'impératrice du Brésil y est morte samedi après-midi. C'est un nouveau coup qui frappe l'empereur Dom Pedro, et les sympathies que l'on avait en Europe pour ce monarque, qui supporte si dignement les coups de la politique, s'en trouveront encore augmentées.

L'impératrice Thérèse était née à Naples le 14 mars 1822. Elle était fille de François Ier, roi des Deux-Siciles, et depuis qu'elle était montée sur le trône du Brésil elle avait consacré sa vie aux œuvres de charité et à la religion. Elle ne comptait pas un ennemi; et au milieu des luttes qui ont précédé et suivi son départ de Rio, pas une injure n'a été proférée contre elle, pas un reproche ne lui a été adressé. Et quand on sait avec quelle facilité les peuples deviennent injustes quand ils chassent des souverains, cette constatation est le plus bel éloge que l'on puisse faire de celle qui vient de mourir.

L'Impératrice a succombé à une maladie de cœur qui la minait depuis longtemps et pour laquelle, lors de son dernier séjour en France, elle avait consulté plusieurs de nos médecins. On lui avait recommandé d'éviter toute émotion violente et on sait par quelles secousses elle vient de passer. L'arrestation à Rio, l'embarquement au milieu de la nuit par une très grosse mer, le voyage avec les incidents que nous avons relatés, ont certainement abrégé les jours de Dona Thérèse, qui est une victime de la politique.

L'Europe saluera respectueusement cette Impératrice morte sans trône, et on dira en parlant d'elle : « Sa mort est le seul chagrin qu'elle ait causé à son mari pendant 46 ans de mariage. »

J.-St-C.

Porto, 28 décembre. — L'empereur du Brésil était au Musée quand le consul du Brésil vint l'informer de l'état de l'impératrice. Dom Pedro accourut aussitôt au chevet de Dona Teresa, mais celle-ci avait déjà rendu le dernier soupir.

La nouvelle de la mort de l'Impératrice se répandit promptement en ville et aussitôt arrivèrent à l'hôtel les autorités en costume de gala qui revenaient de la cathédrale où venait d'être chanté le *Te Deum* pour Carlos Ier.

Le cardinal se rendit bientôt après auprès de Dom Pedro.

Le corps de l'Impératrice sera transporté à l'église Papa qui sera transformée en chapelle ardente jusqu'à ce que la dépouille de Dona Teresa soit conduite à Lisbonne pour être déposée dans le Panthéon de Saint-Vincent, lieu de sépulture de la famille de Bragance.

Lisbonne, 29 décembre. — Le curé de la paroisse de St-Ildefonse à Porto a assisté aux derniers moments de l'impératrice.

La nouvelle funèbre a été aussitôt télégraphiée au comte d'Eu, au pape, au roi don Carlos de Portugal, et à toutes les cours étrangères.

L'impératrice est tombée en syncope à une heure et a rendu le dernier soupir à deux heures.

Le corps de l'impératrice sera transporté de l'hôtel de la rue Sainte-Catherine à l'église Papa, qui sera transformée en chapelle ardente jusqu'à ce que la dépouille de dona Térésa soit conduite à Lisbonne pour être déposée dans le Panthéon de Saint-Vincent, lieu de sépulture de la famille de Bragance.

L'empereur du Brésil vient, dit-on, d'accepter pour un mois l'hospitalité que le duc d'Aumale lui a offerte au château de Chantilly.

On ignore si la mort de sa femme modifiera cette détermination.

COURONNEMENT DU ROI CHARLES Ier
DE PORTUGAL ET DES ALGARVES

Lisbonne, 29 décembre. — Un beau temps, privilège de ces latitudes, s'est levé sur cette bienheureuse journée, à partir de laquelle date historiquement l'existence de Charles Ier, comme roi constitutionnel du Portugal et des Algarves. Mais, s'il était permis d'en juger par les cérémonies, j'allais dire par les corvées officielles accumulées dans l'espace de quelques heures, le règne du nouveau souverain ne serait rien moins qu'un canonicat.

Au point du jour, Leurs Majestés étaient réveillées, dans leurs appartements de Belem, par les salves d'artillerie des forts et des navires de l'Etat embossés dans la rade.

Sur le coup de dix heures, le Roi et la Reine — qui on le sait, est la fille du Comte de Paris — montent dans le grand carrosse de gala, dit de Jean V. Au moment où le cortège s'ébranle, le canon se fait entendre et il reprendra plusieurs fois la parole, au cours de la journée, pour annoncer au peuple au fur et à mesure l'accomplissement des grands actes prévus par le programme.

Le souverain est en uniforme de généralissime avec le cordon des Trois Ordres passé en sautoir. Par-dessus l'uniforme, le manteau royal de couleur pourpre et fourré d'hermine. La Reine porte superbement un costume bleu et blanc, aux couleurs portugaises, recouvert du manteau royal ; le diadème, en brillants, est posé sur son opulente chevelure, merveilleusement bouclée et tordue sur le devant de la tête et sur la nuque. La jeune mère est dans tout l'éclat de sa jeunesse. Le peuple paraît visiblement flatté de posséder une reine d'une beauté aussi accomplie, et heureux de pouvoir ajouter que cette Majesté est aussi bonne que belle.

Le cortège est composé de sept carrosses, dont l'un est traditionnellement connu sous le nom de « voiture de respect ». Dans les autres voitures de la suite prennent place les grands dignitaires du palais et les grands-officiers auxquels est dévolue la charge de transporter la couronne royale et les autres insignes du pouvoir suprême.

Le carrosse royal est attelé de huit chevaux, chacun conduit à la main par un laquais, un triple rang de valets et de palefreniers flanque l'équipage que précèdent (suivant un très antique usage local) deux maréchaux ferrants armés de leurs trousses. A droite et à gauche du carrosse de Leurs Majestés et à la hauteur de la dernière roue, marchent le grand-écuyer et le commandant de la garde royale, l'un et l'autre à cheval et escortés de serviteurs à pied.

Derrière le carrosse, suivent à cheval la maison militaire du Roi, les officiers généraux et un brillant état-major, la garde d'honneur, composée de divers escadrons de cavalerie, fermant la marche.

En avant du même carrosse, un piquet de lanciers s'avance en éclaireurs. Ils précèdent la voiture du grand huissier de la Chambre, les hérauts et les rois d'armes.

L'enfant Dom Alphonse, comme je vous l'ai déjà annoncé antérieurement, exerce les fonctions de connétable du royaume et occupe le carrosse qui vient immédiatement après la voiture royale.

Le cortège suit l'itinéraire accoutumé, de Belem à San-Bento, avec cette différence qu'aujourd'hui une nouvelle voie, portant le nom de Rua de Dom Carlos Ier, est inaugurée à cette occasion pour aboutir du Largo da Esperança au palais des Cortès.

Toutes les troupes sont sous le commandement supérieur du général de Sâ Carneiro, chef de la première division militaire.

Un peu avant onze heures, les membres de la Chambre haute et de la Chambre des députés de la nation sont réunis en assemblée plénière dans l'enceinte du Corps législatif, sous la présidence du général d'Abreu y Sousa, président du Sénat. Une délégation de pairs et de députés est nommée pour recevoir Leurs Majestés sur le vestibule du palais de Saint-Bento. Du vestibule à la salle des séances, le cortège s'achemine dans l'ordre suivant. D'abord, le Conseil des ministres et le Conseil d'Etat, précédés du grand-maître des cérémonies, comte d'Aleaçovas, du grand-huissier de la Chambre royale et du surintendant de la Maison royale, conseiller Nazareth.

A la suite, et ouvrant la marche sur le passage de Leurs Majestés, le comte de Ficalho, faisant fonctions de grand-maître du Palais, en remplacement de son père empêché; à sa droite, le grand écuyer ; à sa gauche, le commandant de la garde royale. Leurs Majestés sont suivies du cardinal grand aumônier, du gentilhomme de service, (M. de Vasconcellos y Sousa), de l'aide de service, des dames et des gentilshommes attachés au service de la reine.

Les archers de la garde royale forment la haie, tandis que les suisses porteurs de cannes s'avancent en tête de tout le cortège pour faire la place libre à Leurs Majestés et Altesse. L'Infant Dom Alphonse porte devant les souverains la grande épée nue du connétable du royaume.

Après que le Roi et la Reine ont occupé leurs trônes respectifs, sous un dais magnifiquement décoré et que chacun a pris sa place, les sénateurs à droite, les députés à gauche, le roi Dom Carlos prend le sceptre que lui présente le gentilhomme de service sur un plateau d'or (le sceptre et la couronne royale ont été préalablement déposés sur un dressoir par le gardien en chef du trésor de la couronne).

Le Roi est entouré de toute sa cour et, entre autres officiers, l'*alferes-mór*, debout sur le dernier degré de l'estrade du trône, tient la bannière royale enroulée autour de la hampe. A ce moment, le président de l'Assemblée, aidé de deux pages, met sous les yeux du Roi le livre ouvert des saints Evangiles, sur les feuillets duquel est placé un crucifix. Le Roi passe le sceptre dans la main gauche et, étendant la droite sur le livre sacré, il prononce le serment conforme à l'article 76 de la Charte constitutionnelle et dont vos lecteurs connaissent le texte.

Le Roi prononce quelques paroles de circonstance à l'adresse de l'Assemblée. Le président y répond, et aussitôt l'alferes-mór développe la bannière. A ce signal, l'Assemblée se lève et acclame avec enthousiasme le souverain dans ces termes : *Au Très Haut, Très Puissant et Très Fidèle Roi de Portugal, le Seigneur Dom Carlos Ier !*

Pour terminer la cérémonie, l'alferesmór (cette charge est héréditaire dans la famille des marquis de Sabugosa) se dirige avec sa bannière déployée, du côté des tribunes qui donnent sur la place de San Bento et transmet à la foule. par la bouche du roi d'armes — Portugal est son nom — le cri qui vient d'éclater dans le Parlement : *Real! Real!* (comme on disait chez nous : Noël ! Noël !) *Real ! Real ! Au Très Haut, Très Puissant*, etc.

Le canon retentit et tonne de rechef. La poussière, la fumée, les vibrations prolongées composent je ne sais quel amalgame de fluides électriques en suspension dans l'air et dont se grise facilement la multitude, très attachée et dévouée, comme vous savez, à la dynastie de Bragance.

L'acte ou procès-verbal de la séance, est dressé en cinq expéditions.

⁂

A l'issue de la séance que je viens de décrire, la Cour se transporte à l'église de San-Domingos, où eut lieu le mariage du duc de Bragance et de la princesse Amélie. Le corps diplomatique est au complet, ainsi du reste qu'au Parlement. L'hymne joyeux est exécuté d'une façon magistrale et imposante, qui impressionne vivement l'assistance déjà électrisée.

Il ne reste plus que la remise des clefs de la cité au nouveau souverain par les mains du représentant de la municipalité. La formalité a lieu dans la salle d'honneur de l'Hôtel-de-Ville ; et là, comme sur la place de San-Bento, le même cri annonçant la proclamation du Roi est lancé à la foule, cette fois par la voix du président de la Chambre municipale.

Le soir, a eu lieu une représentation de gala au théâtre de San-Carlos, et il y a eu des illuminations sur le Tage. H. DE CLAVERIE.

⁂

Lisbonne, 29 décembre. — De nombreux télégrammes de provinces annoncent que la proclamation du roi a été célébrée avec enthousiasme dans tout le royaume.

LA NOUVELLE DISCIPLINE
DANS LES LYCÉES ET COLLÈGES

Nous avons dit que le conseil supérieur de l'instruction publique a tenu hier, sa troisième séance, sous la présidence de M. Fallières.

Il a continué l'examen des projets de lois relatifs à l'enseignement secondaire.

Ceux qui concernent la discipline et l'emploi du temps sont terminés. Notons les principales dispositions adoptées.

1° Pour la discipline :

1. Les élèves sont autorisés à causer entre eux pendant les repas, dans les mouvements et pendant les exercices gymnastiques. Le bruit ne sera pas toléré.

2. Les punitions auront toujours un caractère moral et réparateur. Le piquet, les pensums, les privations de récréation, sauf l'exception des retenues du jeudi et du dimanche prévues à l'article suivant, la retenue de promenade sont formellement interdits. La mise à l'ordre du jour, comme peine disciplinaire, est supprimée.

3. Les seules punitions autorisées sont les suivantes :
a. La mauvaise note ;
b. La leçon à rapprendre en totalité ou en partie;
c. Le devoir à refaire en totalité ou en partie;
d. Le devoir extraordinaire ;
e. La retenue du jeudi et du dimanche ;
f. La privation de sortie ;
g. L'exclusion de la classe ou de l'étude ;
h. L'exclusion temporaire ou définitive de l'établissement.

22. Les prix et accessits seront décernés d'après le total des notes obtenues par tous les élèves dans les compositions, les compositions finales ayant un coefficient double.

Selon le travail des élèves et la valeur des compositions, il pourra n'être attribué aucun prix ou, au contraire, en être attribué plus de deux dans une faculté donnée.

Tous les élèves ayant bien travaillé et convenablement réussi pourront être nommés, à la distribution des prix, à condition d'avoir atteint une moyenne déterminée.

23. Le nom de *prix d'excellence* est réservé à des prix d'ensemble décernés aux élèves qui, dans chaque classe et chaque division, auront le mieux satisfait à tous leurs devoirs.

Le prix d'excellence sera décerné par un vote de l'ensemble des maîtres de chaque classe et de chaque division. Il pourra y avoir un prix distinct pour les externes.

Les notes obtenues dans les exercices physiques entrent en ligne de compte pour le prix d'excellence.

Voici, d'autre part, les principales dispositions adoptées pour ce qui est de l'emploi du temps :

I. — Durée du travail sédentaire

Le maximum des heures de travail sédentaire (classes et études, y compris le dessin) est fixé à six heures dans les classes primaires et dans la division élémentaire; à huit dans la division de grammaire; à dix heures et demie en été et à dix heures en hiver, dans la division supérieure (non compris les cours préparatoires aux écoles du gouvernement, tant que les programmes d'admission à ces écoles n'auront pas été modifiés.)

II. — Durée des classes

a. Dans les classes primaires et dans la division élémentaire, les classes dureront deux heures et seront coupées par une récréation d'un quart d'heure.

b. Dans la division de grammaire et la division supérieure, les classes consacrées à l'enseignement principal seront de deux heures ; elles auront lieu, autant que possible, le matin. La durée des autres classes sera d'une heure et demie, sauf celle des classes de géographie et de dessin qui sera d'une heure.

L'autorisation de scinder chaque classe en deux classes d'une heure ou de réduire les classes de deux heures à une heure et demie pourra être accordée, par décision particulière, sur la proposition des recteurs, à condition que la dictée des devoirs soit remplacée dans ces classes par une distribution de textes autographiés.

Dans la classe de philosophie, la durée de toutes les classes, sauf celle de dessin, sera d'une heure et demie.

Une partie du temps enlevé aux classes par la réduction de leur durée à une heure et demie devra être restitués aux divers enseignements sous forme d'interrogations, de direction pratique du travail, etc.

La nature, la durée et l'organisation de ces exercices pratiques devant varier avec la matière de l'enseignement, le nombre et la force des élèves, seront l'objet d'une entente entre le proviseur et les professeurs, sans le contrôle du recteur. Tout compte fait, il n'en devra résulter pour ceux-ci aucune augmentation de service.

La même réduction de la durée des classes pourra être opérée dans les mêmes conditions pour les classes correspondantes de l'enseignement spécial et les classes de mathématiques préparatoires.

Emploi de la journée

Le lever aura lieu pour les divisions élémentaires et de grammaire, à 6 h. 1/2, pour la division supérieure, à 6 h. en hiver, à 5 h. 1/2 en été.

Une demi-heure sera accordée pour les soins de la toilette; quelques minutes sur cette demi-heure pourront, dans la belle saison, être consacrées à une courte récréation dans la cour.

La veillée facultative est supprimée. Elle pourra être temporairement rétablie dans les hautes classes à l'approche des concours et des examens.

La durée de l'étude du soir sera de deux heures dans les classes de grammaire, de deux heures et demie en troisième et en seconde ; de trois heures en rhétorique et en philosophie.

Dans les divisions élémentaires et dans celles de sixième et de cinquième, cette étude sera coupée au milieu par quelques minutes de repos et de libre conversation.

L'entrée en classe pourra avoir lieu le matin, soit à 8 heures, soit à 8 h. 1/2.

Une demi-heure sera consacrée aux deux principaux repas.

Le dîner aura lieu soit à onze heures et demie soit à midi.

Le temps nécessaire pour les mouvements ne sera pris sur celui des classes que lorsque celles-ci auront une durée de deux heures.

SÉANCE SOLENNELLE
de la Société des Sciences de Lille

La société des sciences, de l'agriculture et des arts de l'arrondissement de Lille a tenu dimanche, à une heure, au Grand-Théâtre de Lille, sa séance solennelle annuelle.

M. Souillart, président de la Société, a prononcé le discours d'usage. L'honorable président avait choisi comme sujet l'éloge des mathématiques et leur action sur l'esprit humain ; il a développé, en un langage imagé, expressif, ardent, cette thèse qui, à première vue, peut sembler bien aride à plusieurs.

M. Souillart, malgré son enthousiasme pour les mathématiques, ne veut pas en faire la seule base de la culture intellectuelle, comme l'auraient désiré Monge et Condorcet. Avec Horace, il estime qu'il faut la mesure dans tout et il s'excuse en terminant, au milieu des protestations de l'auditoire, de n'avoir peut-être pas réussi à se « dégager suffisamment de cette atmosphère d'ennui que les mathématiques ont la réputation d'entraîner partout avec elles ».

Après M. Souillart, M. Th. Barrois, secrétaire général de la Société, a présenté le rapport annuel sur les travaux de ses membres pendant l'année 1889, et a rappelé les distinctions honori-

BOURSE DE PARIS
du lundi 30 décembre
(par voie télégraphique et par fil spécial)

Cours précéd.	VALEURS	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
	Fonds d'État			
87 32	3 0/0	87 70	87 425	87 475
105 95	4 1/2 0/0 1883	105 925	105 925	105 90
95 675	Italien 5 0/0	95 45	95 35	95 25
17 875	Turc 4 0/0	17 65	17 60	17 60
470 625	Egypte 6 0/0	470 ..	470 ..	469 68
73 5/8	Extérieure 4 0/0	73 7/16	73 3/8	73 3/8
88 1/4	Hongrois 4 0/0	88 5/16	88 1/4	88 1/16
65 3/4	Portugais 3 0/0	65 5/16	65 11/16	65 13/16
97 1/16	Consolidés anglais	97 1/16	97 1/16	97 13/16
93 3/16	Russe 1880	93 3/16	93 3/16	93 11/16
93 3/16	Russe 1889	93 3/16	92 15/16	92 15/16
	Sociétés de crédit			
4050 ..	Banque de France	4080 ..	4080	4085 .
522 50	Banque d'Escompte	... .	522 50	522 50
796 25	Banque de Paris	757 50	790 ..	790 ..
1336 25	Crédit Foncier	1335 .	1335 ..	1330 ..
456 .	Crédit Mobilier	... ..	456 25	445 ..
692 50	Crédit Lyonnais	690 .	690 ..	691 25
534 6875	Banque Ottomane	534 06	533 125	532 50
	Chemins de fer			
1792 50	Nord	1790 ..	1790 ..	1785 ..
1352 ..	Paris-Lyon-Méditer	.... ..	.. . .	1350 ..
.... ..	Orléans	.... ..	.... ..	.... ..
515 ..	Autrichiens	511 25	512 50	510 ..
293 75	Lombards	296 25	296 25	295 ..
367 50	Nord Espagne	367 50	368 75	365 ..
311 25	Saragosse	... ..	311 25	311 25
	Valeurs diverses			
1456 25	Gaz Parisien	.... ..	1455 ..	1455 ..
50 ..	Métaux	.. ..	45 ..	45 ..
71 25	Panama	70 ..	70 .	70 ..
2316 25	Suez	2320 ..	2320 ..	2311 25
	Mines			
409 375	Rio-Tinto	... .	403 125	401 87
116 25	Tharsis	116 25	116 875	115 625
... ..	de Beers	... ..	... ..	... ..

COURS DE CLOTURE AU COMPTANT
du 30 décembre 1889

Cours précédent	VALEURS	Cours du jour
87 87 1/2	3 0/0	87 50 ..
92 60 ..	3 0/0 amortissable	92 25 ..
105 93 ./.	4 1/2 0/0 1883	105 95 /.

BOURSE DE LILLE
du lundi 30 décembre
PAR FIL TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL

VALEURS	COMPT.	COURS PRÉCÉD.
Lille 1860, remboursable à 100 fr.	.... ..	106 ..
Lille 1863, remboursable à 100 fr.	.... ..	105 50
Lille 1868, remboursable à 500 fr.	.... ..	519 ..
Lille 1877, remboursable à 500 fr.	.... ..	518 ..
Lille 1884, obligations de 400 fr., 200 payés	.... ..	414 ..
Lille 1887	.... ..	386 50
Armentières 1886	.... ..	477 50
Armentières 1879	.... ..	1012 ..
Roubaix-Tourc., remb. à 50 fr. en 55 ans	.. ..	46 ..
Tourcoing 1878	.... ..	495 ..
Amiens, remboursable à 100 fr.	.... ..	108 50
Département du Nord	.... ..	104 ..
Caisse de Lille (Verley Decroix et Cie	.... ..	570 .
— act. nouv.	.... ..	1105 ..
C. de Roub. (Decroix, Vernier, Verley Cie	.... ..	500 ..
Caisse d'Esc. E. Thomassin et Cie, act. anc.	.... ..	115 .
— — (act. n.), 250 fr. p.	.... ..	297 50
Caisse Platel et Cie	.... ..	350 .
Cie des Industries textiles (L. Allart et Cie)	.... ..	550 .
Crédit du Nord, act. 500 fr., 125 fr. payés	.... ..	402 50
Compt. comm. Devilder et Cie, act. 1,000 fr.	.... ..	1100 ..
Gaz Wazemmes, ex-c. n° 37, act. 500 fr. p.	.... ..	515 ..
Le Nord, assur., act. de 1,000 fr., 250 fr. p.	.... ..	1975 ..
Un. Gén. du Nord, act. de 500 fr., 125 fr. p.	.... ..	435 ..
Union Lin du Nord, act. de 500 fr., tout p.	.... ..	210 .
Banque rég. du Nord, à Roub., act. 500 fr.	.... ..	500 ..
Compt. d'Esc. du Nord, à Roub., 250 fr., p.	.... ..	540 ..
Soc. St-Sauv.-Arras (a. us. Grassin), 500, t. p.	.... ..	150 .
Tramways du Départ. du Nord (ex-c., 7.)	.... ..	35 .
Caisse comm. de Béthune A. Turbiez et Cie)	.. ..	500 ..
Jardin Zoolog. de Lille, act. 500 fr., 250 f. p.	.... ..	420 ..
Soc. an. Lille et Bonnières, act. 1,000 fr., t. p.	.... ..	2065 .
Biache-Saint-Vaast	.... ..	3280
Denain et Anzin	375 .	370 ..
Obligations Nord	.... ..	400
Fives-Lille, remboursables à 450 fr.	.... ..	467 ..
Union Linière du Nord (oblig. hypot. 300)	.... ..	252 50
Gaz Wazemmes (1 à 2,000) remb. à 300 fr.	.... ..	500 .
Chemins de fer économiques du Nord	.... ..	430 ..

CHARBONNAGES

ACTIONS		*Cours complets*
Aniche (Nord) le 12e	.... ..	12040 ..
Anzin 100e de denier	4250	4200 ..
Blanzy (Saône-et-L), p. (30 000 act.)	.... ..	1315 ..
Bruay (Pas-de-Calais)	.... ..	13100 ..
Bully-Grenay le 6e	1750	1750 ..
Carvin	1175	1170 ..
Courrières	.... ..	36000 ..
Campagnac	.... ..	450 ..
Crespin	.... ..	240 ..
Douchy	.... ..	4500 ..
Douaisienne (act libérée 500 fr.)	.... ..	225 ..
Dourges	.... ..	8710 ..
Escarpelle (Nord)	.... ..	3225 ..
Epinac	.... ..	200 ..
Ferfay (Société anonyme)	.... ..	740 ..
Lens	.... ..	23200 ..
Lières (actions 500 fr. libérées)	.... ..	47 75
Liévin	.... ..	8000 ..
Lys supérieure	.... ..	.... ..
Meurchin	.... ..	3600 ..
Marles 30 0/0 part d'ingénieur	.... ..	19100 ..
Réty, Ferques, Hardinghem	.... ..	100 ..
Sincey-le-Rouvray	.... ..	5 ..
Thivencelles, Fresnes-Midi	.... ..	60 ..
Vicoigne et Nœux	.... ..	20000 ..

DERNIÈRE HEURE
(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Election d'un Conseiller d'arrondissement

Bourg, 30 décembre. — M. Bozard, opportuniste, a été élu Conseiller d'arrondissement, dans le canton de St-Trivier-de-Courte par 1,545 voix, sans concurrent.

Mort de M. Halloy de la Métairie

Paris, 30 décembre.— M. Halloy de la Métairie, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, officier de la Légion d'honneur, a succombé hier à Paris, dans sa soixante-huitième année, aux suites d'une congestion pulmonaire, dont il avait été atteint la semaine dernière.

M. Halloy de la Métairie était le père de Mme de Lamarzelle, femme du député du Morbihan.

La mortalité à Paris

Paris, 30 décembre. — Hier dimanche, il y a eu 420 inhumations ; l'arrondissement le plus éprouvé a été le onzième, où il y a eu 47 enterrements.

Les préparatifs de l'Allemagne

Colmar, 30 décembre. — Dans les communes de la Haute-Alsace, on procède actuellement à un relevé des écuries.

Les municipalités ont été informés que les habitants auront prochainement à loger des soldats et des chevaux. On croit que l'augmentation des troupes sera plus considérable que celle qui a été annoncée.

La Russie et le Vatican

Rome, 30 décembre. — Suivant des informations puisées à bonne source, M. Iswolsky vient d'être nommé à titre définitif représentant de la Russie auprès du Saint-Siège.

Cette nomination cause une grande satisfaction au Vatican, où l'on considère maintenant les relations avec le gouvernement russe comme formellement établies.

A la suite de nouvelles négociations, qui ont eu lieu ces jours derniers, cinq évêques polonais au lieu de trois annoncés précédemment seront préconisés dans le consistoire de demain.

Le pape est également très heureux de ce nouveau succès.

L'impératrice d'Autriche

Vienne, 30 décembre, — On a de mauvaises nouvelles de l'impératrice, dont l'état mental aurait été jugé très grave par les médecins appelés en consultation.

Un démenti attendu

Le *Gaulois* a reçu de St-Pétersbourg la dépêche suivante qui dément formellement l'information donnée hier par plusieurs journaux sur la santé du czar :

« Il est fort difficile de savoir exactement quel est l'état du czar. Au palais impérial, la consigne la plus sévère est donnée pour que l'on évince quiconque vient s'enquérir.

» Cependant, je crois pouvoir affirmer que les bruits répandus relativement à une tentative d'empoisonnement dont aurait été victime le czar, sont sans fondement.

» La vérité est que le czar est assez souffrant. Il a été atteint récemment par l'influenza ; grâce à des soins énergiques, un mieux sensible ne tarda pas à se déclarer, et, après quelques jours, le mal avait disparu ; mais l'empereur a-t-il commis une imprudence ? C'est-ce que l'on craint.

» Toujours est-il qu'une rechute s'est produite, et, lundi dernier, pendant le dîner, Sa majesté a été obligée de rentrer dans ses appartements.

» Depuis lors, la maladie ayant pris un caractère plus grave, des consultations de médecins ont lieu chaque jour au palais impérial. Le docteur Petrowski a signé aujourd'hui, au nom de ses collègues, le bulletin suivant :

» S. M. l'empereur Alexandre III souffre d'une congestion pulmonaire. L'état de notre bien aimé souverain n'inspire plus aucune inquiétude. Que Dieu soit loué !

» Il faut conclure de ces divers renseignements que si le czar est souffrant, son état ne justifie nullement les nouvelles alarmantes répandues hier. »

Incendie d'un théâtre à Florence

Florence, 30 décembre. Le théâtre Ré Imberto, à Florence, a pris feu, hier soir, avant la représentation. Il a été complètement détruit. L'incendie a duré toute la nuit. On l'attribue à une fuite de gaz.

L'influenza à Metz

Metz, 30 décembre. — L'influenza sévit fortement sur la garnison.

Le 38e et le 130e d'infanterie sont particulièrement atteints.

L'hôpital militaire est bondé.

On aménage des chambres spéciales dans les casernes pour y recevoir les malades.

[illegible] conflit anglo-portugais

[illegible] décembre. — Malgré les démentis de [illegible] anglaise, je suis à même de vous assure[illegible] arrivée de quatre cuirassés anglais à Lisb[illegible] imminente.

[illegible] allemands en Alsace-Lorraine

Stras[illegible] (par Bâle), 30 décembre. — Malgré les dém[illegible] des journaux allemands, je puis vous affirmer [illegible] le 13e hussards, dont le roi d'Italie est le che[illegible] devait venir à Sarrebourg ; plusieurs officiers du régiment avaient déjà retenu leurs chambres dans cette localité.

L'augmentation des garnisons d'Alsace-Lorraine sera plus importante qu'on ne l'avait d'abord annoncé.

Les mouvements de troupes auront lieu avant le 1er avril. Les municipalités des environs de Mulhouse viennent d'être prévenues que les habitants auraient à loger des hommes et des chevaux.

Depuis quelques jours, les autorités allemandes ne laissent plus entrer par la frontière suisse les Français non munis de papiers en règle.

Stanley et Emin

Londres, 30 décembre. — On télégraphie de Zanzibar que M. Stanley et ses officiers partiront mardi prochain à bord du vapeur anglais *Katoria*; ils se proposent de visiter le Caire et d'arriver en Angleterre à la fin de janvier.

On signale une amélioration dans l'état de santé d'Emin-Pacha.

L'audition des témoins Stanley et Bonny dans l'affaire de l'expédition Stanley contre Tippoo-Tib a eu lieu hier devant la cour consulaire.

Il a été démontré que Tippoo-Tib n'avait pas rempli son contrat avec l'expédition dans le but d'obtenir tous les vivres et toutes les munitions.

Les témoins ont ajouté, en outre. que Salim Mohamed, neveu de Tippoo-Tib, avait ordonné de mettre à mort tous les indigènes qui désiraient apporter des vivres pour l'expédition, et avait empêché les Zanzibarites d'aller à leur rencontre.

L'expédition réclame une indemnité de 10,000 livres sterling, mais Tippoo-Tib a défendu à son agent à Zanzibar de débourser cette somme qui lui appartient.

L'anniversaire de M. Gladstone

Londres, 30 décembre. — M. Gladstone a reçu hier une dépêche signée du prince et de la princesse de Galles, ainsi conçue : « Nous vous offrons nos sincères félicitations à l'occasion de votre quatre-vingtième anniversaire. »

M. Gladstone a reçu plus de deux cents dépêches et de nombreux présents, qui lui étaient adressés de tous les points du globe par des personnalités politiques, des associations, etc.

LES MARCHÉS A TERME
BULLETIN DU JOUR

30 décembre.

ROUBAIX-TOURCOING. — Les cours présentent peu de variations aujourd'hui. Ils sont fermes sans acheteurs.

On a enregistré 80.000 k. comme suit :

Caisse de Liquidation de Roubaix-Tourcoing: Contrat n° 1, sur mars 5,000 k. à 6.12 1/2.

Sur avril, 10,000 kil. à 6,07 1/2; sur août, 5,000 à 6,05.

Sur septembre 10,000 kil. à 6,05, 10,000 à 6,07 1/2 ; sur octobre 20,000 kil. à 6,05 ; ensemble 70,000 kil.

Caisse de Liquidation de Tourcoing : Contrat n° 1 : sur février : 5,000 kil. à 6,15 et 5,000 à 6 17 1/2.

Mardi 31 courant, la Côte sera établie à midi à Tourcoing.

La Bourse sera fermée le mercredi 1er et le jeudi 2 janvier.

ANVERS.— Les cours sont fermes avec une légère avance sur samedi.

On a traité, en peignés allemands : 5,000 kil. sur mars, 5,000 sur avril, 10,000 sur mai, 20,000 sur juin, 35,000 sur juillet, 25,000 sur août, 15,000 sur septembre et 10,000 sur novembre. Ensemble, 125,000 kil.

LE HAVRE. — Marché soutenu. Ventes 50 balles.

Le marché sera fermé à partir de mardi prochain, 31 décembre à midi, jusqu'au vendredi matin, 3 janvier.

BUREAUX DES POSTES DE ROUBAIX

DÉPART. — MATIN

8 h. 40. — Lille. — Tourcoing. — Département du Nord. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Lignes d'Erquelines et Maubeuge. — Belgique.

11 h. 50. — Lille. — Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos. — Croix. — Douai. — Départements du Nord et du Pas de Calais. — Ligne de Paris. — Belgique. — Etranger.

DÉPART. — SOIR

3 h. 10. — Lille. — Croix . — Valenciennes.

4 h. — Tourcoing. — Belgique, — Allemagne. — Autriche. — Russie.

5 h. 40. — Lignes de Maubeuge et d'Erquelines. — Reims — Ligne de Paris.

6 h. 45. — Fourmies. — Avesnes.— Avesnes-sur-Helpe. — Maubeuge. — Allemagne.

7 h. 50. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre.

8 h. 55 . — Lille. - Tourcoing. — Lannoy. — Wattrelos, — Douai. — Cambrai — Amiens. — Croix. — Ligne de Paris. — Ligne de Calais. — Angleterre. — Belgique. — Pays étrangers.

Jo. 86059